

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FD 312 Désinfection des surfaces

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le FD 312 est un concentré sans aldéhyde pour la désinfection et le nettoyage de toutes les surfaces et objets lavables tels que le mobilier du cabinet, les fauteuils, les équipements médicaux, les sols, les murs, etc.

Catégories de produits [PC]

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC0 - Autres

Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: [+49 7142 705-0](tel:+4971427050), Fax: [+49 7142 705-500](tel:+497142705500), info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: [+33 1 55691150](tel:+33155691150), Fax: [+33 1 55691151](tel:+33155691151), info@durr.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

FD 312 contient composés d'ammonium quaternaires, agents de surface non-ioniques et amphotères, composants nettoyants alcalins, complexants, hexyle cinnamal, linalool, butyl-phényl méthyl propional, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119965180-41 ; N°CE : 269-919-4 ; N°CAS : 68391-01-5

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CAS : 26183-52-8

Poids : $\geq 3 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9 ; N°CAS : 64-02-8

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119519239-36 ; N°CE : 225-768-6 ; N°CAS : 5064-31-3

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319

TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N°CE : 230-785-7 ; N°CAS : 7320-34-5

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319
ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CAS : 97043-91-9
Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302
AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119978229-22 ; N°CE : 939-581-9 ; N°CAS : -
Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 1 ; H410
HEXYL CINNAMAL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119533092-50 ; N°CE : 202-983-3 ; N°CAS : 101-86-0
Poids : $< 0,05$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411
LINALOOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474016-42 ; N°CE : 201-134-4 ; N°CAS : 78-70-6
Poids : $< 0,05$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485965-18 ; N°CE : 201-289-8 ; N°CAS : 80-54-6
Poids : $< 0,05$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361fd Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	25 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.2 (3.0.1)

Date d'édition : 01.01.2018

Valeur seuil :	1,75 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,75 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,5 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	5,25 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	5,25 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	3,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	0,68 mg/l
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	> 70 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	10,87 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,79 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	44,08 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.2 (3.0.1)

Date d'édition : 01.01.2018

Valeur seuil : 0,87 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 2,5 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 0,05 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 3,52 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 5 mg/kg

PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 2,8 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, libération périodique (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Valeur seuil : 1,6 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,28 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Industriel) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 0,95 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 57 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,93 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 0,093 mg/l
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 3,64 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 0,364 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC terre, eau douce (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 0,182 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC Intoxication secondaire (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Valeur seuil : 0,2 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	540 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,05 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, libération périodique (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,5 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	0,005 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Valeur seuil :	50 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Valeur seuil :	0,0303 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Valeur seuil :	0,00303 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Valeur seuil :	0,214 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Valeur seuil :	0,0214 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Valeur seuil :	9,7 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : vert

Odeur : aromatique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		1,03 - 1,07 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			12,3 - 13,3
pH :	(20 °C / 20 g/l)		9 - 10
log P O/W :			non applicable
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	12 s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :			0,2 Pds %
Liquides comburants :		Non applicable.	
Propriétés explosives :		Non applicable.	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :		Non applicable.	

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Dose efficace : ca. 5900 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 3918 mg/kg
Paramètre : ETA (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg
Paramètre : ETA (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg
Paramètre : ETA (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg
Paramètre : ETA (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 97043-91-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg
Paramètre : ETA (BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL ; N°CAS : 80-54-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OECD 402
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : 16923 mg/kg
Paramètre : ETA (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : 1100 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par inhalation (vapeur)
Dose efficace : négligeable
Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1000 - 5000 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4,25 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OECD 403

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Paramètre : CL50 (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1,1 mg/l
Méthode : OECD 403

Effet irritant et caustique

Irritabilité in vitro: irritant. Méthode : Human Skin Model (HSM) test. Provoque des lésions oculaires graves. Méthode : OECD 437.

Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 406.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,28 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 26183-52-8)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 951 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 2040 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.2 (3.0.1)

Date d'édition : 01.01.2018

Paramètre : CL50 (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203
Paramètre : CL50 (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Espèce : Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 5,9 mg/l
Paramètre : CL50 (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,68 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,032 mg/l
Temps d'exposition : 816 h
Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : >= 36,9 mg/l
Temps d'exposition : 840 h
Méthode : OECD 210
Paramètre : NOEC (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : > 54 mg/l
Temps d'exposition : 5376 h
Paramètre : NOEC (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203
Paramètre : NOEC (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,42 mg/l
Temps d'exposition : 7248 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,589 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OECD 202
Paramètre : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,26 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OECD 202

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.2 (3.0.1)

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,125 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : ErC50 (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 0,049 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201
Paramètre : EC50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 26183-52-8)

Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)

Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 91,5 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201
Paramètre : EC50 (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)

Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201
Paramètre : EC50 (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,705 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201
Paramètre : ErC50 (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)

Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 341 mg/l

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201

Paramètre : NOEC (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,303 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68391-01-5)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 7,75 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Méthode : OECD 209

Paramètre : EC50 (NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 5064-31-3)
Espèce : Pseudomonas fluorescens
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 3200 - 5600 mg/l
Temps d'exposition : 8 h
Méthode : DIN 38412 / partie 8

Paramètre : EC50 (TETRASODIUM DIPHOSPHATE ; N°CAS : 7320-34-5)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h

Paramètre : EC50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 97043-91-9)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1 mg/l

Paramètre : EC0 (AMINOXYDE D'COCAMIDOPROYLE ; N°CAS : -)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 10000 mg/l

Toxicité des sédiments

Toxicité sur les organismes du sol

Toxicité aiguë pour le ver de terre

Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Toxicité aiguë pour le ver de terre
Dose efficace : 156 mg/kg
Temps d'exposition : 336 h
Méthode : OECD 207

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Le produit est facilement biodégradable conformément aux critères de l'O.C.D.E. L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALKYLE-BENZYLE-DIMETHYLE-CHLORURE D'AMMONIUM)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL-BENZYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ALKYL-BENZYL-DIMETHYL AMMONIUM CHLORIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 | · E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : LQ 5 | · E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Réglementations particulières : E 1
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Aucune

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

- 16.1 Indications de changement**

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

- 16.2 Abréviations et acronymes**

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association internationale du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 312 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.